



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AVRIL 2019

Mardi le 23 avril 2019
 À compter de 18 h
 Salle des délibérations du conseil municipal
 6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Sylvie Surprenant

Mairesse

CONSEILLERS(ÈRES)

Armando Melo

Normand Toupin

Barbara Morin

Michel Milette

Johane Michaud

Régine Apollon

DISTRICTS

Blanchard

Chapleau

De Sève

Ducharme

Marie-Thérèse

Morris

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Madame la Mairesse Sylvie Surprenant.

Assistent également à la séance extraordinaire du conseil :

Jean-Luc Berthiaume

Chantal Gauvreau

Robert Asselin

Greffier

Directrice générale

Directeur général adjoint

Division des services techniques

Madame la Mairesse invite les citoyens présents, les fonctionnaires municipaux et les membres du conseil municipal à un moment de réflexion.

Madame la Mairesse constate le quorum et ouvre la séance extraordinaire.



1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Jean-Luc Berthiaume
Greffier du conseil municipal*

RÉSOLUTION 2019-180

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

Aucun citoyen présent - Aucune question

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

4.- GESTION DU TERRITOIRE

Adoption de
l'ordre du jour



Adjudication
du contrat
2019-02 -
direction
technique,
sonorisation et
éclairage -
spectacles 2019

5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

RÉSOLUTION 2019-181

ATTENDU QUE suite à un appel d'offre sur invitation pour des services de direction technique, sonorisation et éclairage pour la série de spectacles de l'année 2019, la Ville a reçu quatre (4) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de " *Audio TSL* " a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par M. le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- **QUE** la soumission de " *Audio TSL* ", 2433, boulevard Curé-Labelle, Prévost (Québec) J0R 1T0, datée du 2 avril 2019, au montant de 34 779,94 \$ (taxes incluses) pour des services de direction technique, sonorisation et éclairage pour la série de spectacles de l'année 2019, selon le contrat d'ouvrage 2019-02, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-792-00-646 du budget des activités financières 2019.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-182

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public pour des travaux de réfection de la chaussée au moyen d'une couche mince d'enrobé bitumineux d'une partie du boulevard des Mille-Îles Est, du chemin de la Côte-Saint-Louis, du boulevard René-A.-Robert et de la rue St-Jacques Est, la Ville a reçu cinq (5) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de " *Pavages Multipro inc.* " a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** la soumission de " *Pavages Multipro inc.* ", 3030, rue Anderson, Terrebonne (Québec) J6Y 1W1, en date du 12 avril 2019, au montant de 545 712,74 \$ (taxes incluses) pour des travaux de réfection de la chaussée au moyen d'une couche mince d'enrobé bitumineux d'une partie du boulevard des Mille-Îles Est, du chemin de la Côte-Saint-Louis, du boulevard René-A.-Robert et de la rue St-Jacques Est, selon le contrat d'ouvrage 2019-13, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-521 du budget des activités financières 2019 ainsi qu'à même les excédents de fonctionnement non affectés, pour un montant de 300 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

Adjudication
du contrat
2019-13 -
enrobé couche
mince sur
diverses rues



Adjudication
du contrat
2019-23 -
travaux
d'installation
de chambres de
débitmètre sur
le boulevard du
Curé-Labelle

RÉSOLUTION 2019-183

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public pour des travaux d'installation de chambres de débitmètre sur le boulevard du Curé-Labelle, la Ville a reçu quatre (4) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de " *Nordmec Construction inc.* " a été recommandée pour acceptation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- **QUE** la soumission de " *Nordmec Construction inc.* ", 3-390, rue Siméon, Mont-Tremblant (Québec) J8E 2R2, datée du 12 avril 2019, au montant de 361 007,70 \$ (taxes incluses), pour des travaux d'installation de chambres de débitmètre sur le boulevard du Curé-Labelle, selon le contrat d'ouvrage 2019-23, soit et acceptée par le conseil municipal.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense au règlement 1273 N.S. ainsi qu'un montant de 105 000 \$ qu'à même les excédents de fonctionnement non affectés.

Adoptée à l'unanimité.

6.- FINANCES

7.- RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION 2019-184

Sur proposition de Mme la Conseillère Barbara Morin appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** Madame Martine Trempe soit et est nommée au poste de coordonnateur arts et culture au sein du Service de la culture et des loisirs de la Ville de Sainte-Thérèse, et ce, à compter du 21 mai 2019.

Son salaire se situera à l'échelon 1 de la classe 33 de la grille salariale du personnel syndiqué CSN et ses autres conditions de travail seront celles prévues à la convention collective intervenue entre la Ville de Sainte-Thérèse et le Syndicat des employés(es) de la Ville de Ste-Thérèse (CSN).

Son examen médical devra être jugé satisfaisant par l'employeur.

Adoptée à l'unanimité.

8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Dossier
ressources
humaines



Demande
d'autorisation
au MELCC pour
l'augmentation
de capacité de
pompage du
poste des rejets

9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION 2019-185

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- QUE la firme " Axor Experts-Conseils " soit et est mandatée à soumettre une demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le projet d'augmentation de la capacité de pompage du poste des rejets à la station de purification de l'eau de Sainte-Thérèse.
- QUE la Ville de Sainte-Thérèse s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard dans les soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée à l'unanimité.

10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

13.- AFFAIRES NOUVELLES

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen présent - Aucune question

**15.- LEVÉE DE LA SÉANCE****RÉSOLUTION 2019-186**

Sur proposition de Mme la Conseillère Régine Apollon appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 18 h 10.

Adoptée à l'unanimité.

Levée de la
séance

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de mairesse (ou la personne qui préside la séance) et de greffier (ou de l'assistant-greffier en cas d'absence) que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

Date

M. Jean-Luc Berthiaume
Greffier de la Ville

Date

